

ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT

2 avril 2023



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/elections/20230402/

VOTER POUR LE CONSEIL D'ÉTAT



Le Conseil d'État, c'est quoi ?

Les personnes choisies pour le Conseil d'État gouvernent le canton de Genève.

Ce que font les personnes du Conseil d'État :

- Mettre en pratique les lois
- Diriger l'administration
- Surveiller les communes
- Proposer comment utiliser l'argent
- Proposer des lois au Grand Conseil

Il faut choisir 7 personnes pour le Conseil d'État.

VOUS VOTEZ POUR LE PREMIER TOUR

Chaque électeur envoie un bulletin.

On compte
tous les bulletins valables.

Une personne est élue
si son nom a une coche sur la moitié
des bulletins valables + 1.

Si moins de 7 personnes sont élues
il y aura un deuxième tour.

COMMENT VOTER



Vous prenez le bulletin blanc.



Vous mettez une coche
devant 7 personnes, **pas plus**.

Vous pouvez aussi mettre
moins de coches.



Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin
dans la petite enveloppe blanche.